

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 23 NOVEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 17 NOVEMBRE 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mmes Sarah DOURTHE - Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - M. Francis PEDARRIOSSE - M. Bruno CASSEN - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - M. Julien DUBOIS

POUVOIRS :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à Mme le MAIRE
M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT
Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Pascal DAGES
M. Eric DARRIERE donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON
M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : CESSIONS D'IMMOBILISATIONS A L'OFFICE INTERCOMMUNAL DU TOURISME ET DU THERMALISME

L'Office de Tourisme et du Thermalisme de Dax a été dissout à effet du 31 décembre 2016. Cette dissolution a été prononcée par délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2016.

A compter du 1er janvier 2017, l'Office Intercommunal du Tourisme et du Thermalisme du Grand DAX assure, à l'échelle de l'Agglomération, la promotion touristique et thermale du territoire.

A cet effet, il y a lieu de céder, à titre onéreux, à l'Office Intercommunal du Tourisme et du Thermalisme, l'ensemble du matériel repris à l'Office de Tourisme et du Thermalisme et intégré à l'actif de la Ville pour la valeur nette comptable de 34 816,42 €,

**SUR PROPOSITION DE MADAME AXELLE VERDIERE-BARGAOUI, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DECIDE de la cession, à titre onéreux, à l'OITT du matériel repris à l'Office de Tourisme et du Thermalisme et intégré à l'actif de la Ville pour la Valeur nette comptable de 34 816,42 €,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20171123-17-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 27 Novembre 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».